



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
06/03/2023
Date d'affichage : 06/03/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 06

Votants : 08

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphany SALSI, Fabien LOBJOIT.

Pouvoirs : Corinne ZAETTA donne pouvoir à Philippe AUBIER et David BRU donne pouvoir à Stéphany SALSI.

Absents excusés : Christophe COUVREUR et Jean-Claude SILLET.

Secrétaire de séance : Fabien LOBJOIT

DELIBERATION
N° 2023/02/02

Vu la délibération n° 2015/03/03 en date du 23 juin 2015 fixant les tarifs des concessions funéraires,

OBJET :

Mise à jour des tarifs des
concessions funéraires

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à une mise à jour et de fixer les tarifs des concessions funéraires comme suit :

1) Concession funéraire classique :

15 ans :	120 euros
30 ans :	240 euros
50 ans :	400 euros

Les concessions funéraires classiques sont renouvelables de 15 ans, 30 ans ou 50 ans.

2) Cav'urnes :

15 ans - emplacement + cav'urne	470 euros
15 ans - emplacement seul :	120 euros
30 ans - emplacement + cav'urne	580 euros
30 ans - emplacement seul :	240 euros
50 ans - emplacement + cav'urne	760 euros
50 ans - emplacement seul :	400 euros

Les concessions de cav'urnes sont renouvelables de 15 ans, 30 ans ou 50 ans.



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Affiché le 16/03/2023

ID : 051-215100751-20230313-DELIB20230202-DE

3) Jardin du souvenir :

30 euros

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations

Fait à Branscourt

Le : 16/03/2023

Le Maire

Pierre LHOTTE

